Nations Unies A/C.5/68/SR.24



Distr. générale 20 janvier 2014 Français Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 24^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 16 décembre 2013, à 10 heures

Président: M. Taalas (Finlande)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives

et budgétaires : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 116 de l'ordre du jour : Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (*suite*)

f) Nomination de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (*suite*)

Point 133 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 (*suite*)

Deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice 2012-2013 (suite)

Point 134 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (*suite*)

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/68/L.55/Rev.1 : Situation des droits de l'homme au Myanmar

Point 158 de l'ordre du jour : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (http://documents.un.org/).







La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 116 de l'ordre du jour : Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations (suite)

- f) Nomination de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (suite) (A/68/106/Add.1)
- Président appelle l'attention de la Commission sur le document A/68/106/Add.1, dans lequel le Secrétaire général rappelle la décision 68/412 par laquelle l'Assemblée générale, sur recommandation de la Cinquième Commission, décidait de nommer un membre du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit et de reporter à une date ultérieure la nomination de deux membres pour pourvoir les deux autres sièges vacants. Le Secrétaire général a par ailleurs indiqué que le Gouvernement philippin a présenté la candidature de M^{me} Pulido Tan pour pourvoir le siège vacant au Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 2014, candidature que le Groupe des États d'Asie et du Pacifique a fait sienne. Le Président croit comprendre que la Commission souhaite recommander cette candidature par acclamation.
- 2. Il en est ainsi décidé.
- 3. La Commission recommande que M^{me} Pulido Tan (Philippines) soit nommée membre du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

Point 133 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 (suite)

Deuxième rapport sur l'exécution du budgetprogramme de l'exercice 2012-2013 (suite) (A/68/628 et A/68/656)

M^{me} Casar Pérez (Contrôleuse), présentant le deuxième rapport sur l'exécution du budgetprogramme l'exercice 2012-2013 de (A/68/628),indique que ce rapport donne une estimation du montant définitif que devraient atteindre les dépenses et les recettes de l'exercice biennal 2012-2013 compte tenu des dépenses effectivement engagées au cours des 21 premiers mois de l'exercice, des dépenses prévues pour les 3 derniers mois, ainsi que de l'écart entre les taux d'inflation, les taux de change et les ajustements

- au coût de la vie effectifs et les hypothèses qui avaient été retenues. Ces prévisions font apparaître une augmentation de 173,2 millions de dollars, résultat net d'une hausse des dépenses liées à l'effet l'actualisation du coût des postes (qui avait été reportée) ainsi que des dépenses engagées au titre de la résolution 66/249 de l'Assemblée générale et des autorisations d'engagement concernant la subvention au Tribunal spécial pour la Sierra Leone et les travaux de remise en état à entreprendre à la suite de l'ouragan Sandy, en partie contrebalancée par une baisse des dépenses autres que les postes ainsi qu'une progression des recettes. L'Assemblée ayant, dans sa résolution 67/246, autorisé le Secrétaire général à avoir recours au mécanisme des achats anticipés pour protéger l'Organisation contre les fluctuations des taux de change, le rapport présente également des données d'expérience sur les achats à terme comptabilisation.
- M. Ruiz Massieu (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité sur la question (A/68/656), déclare que, dans l'ensemble, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve les prévisions de dépenses révisées pour l'exercice biennal 2012-2013 ainsi que les prévisions de recettes correspondantes. Le Comité formule des observations concernant l'ajustement de certaines dépenses et souligne qu'il importe de présenter des informations claires et détaillées concernant l'effet, sur les ressources nécessaires, des relatives aux voyages prescrites l'Assemblée générale dans plusieurs résolutions successives ainsi que des dépenses extraordinaires et imprévues au titre au plan-cadre d'équipement. Il juge convaincante l'expérience initiale d'achat à terme et estime que ceci permettra à l'Organisation de jouir d'une plus grande sécurité budgétaire et constituera un précieux outil pour le Secrétaire général, qui pourra ainsi mieux gérer les incidences des fluctuations monétaires sur le budget. Il recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de fournir une évaluation plus détaillée de l'expérience des achats à terme dans son premier rapport sur l'exécution du budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.
- 6. **M. Thomson** (Fidji), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, indique que le Groupe a pris note de ce que les prévisions de dépenses révisées

pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élèvent à 5 603,7 millions de dollars, soit une augmentation nette 173 millions de dollars. Les États Membres devraient agir de manière responsable, et donc approuver le montant définitif des crédits et déterminer les montants à mettre en recouvrement pour financer les dépenses légitimement engagées par l'Organisation. Il ne faudrait pas que le refus d'approuver les montants déjà engagés compromette l'exécution des tâches approuvées.

- L'Assemblée générale, dans sa résolution 67/246, est convenue de reporter son examen de la question de l'actualisation des coûts liés aux postes. Or, cette décision a été mise à profit pour procéder à de nouvelles coupes budgétaires et, concurremment avec les pratiques de gestion des postes vacants, pour justifier le non-pourvoi de postes, dans l'espoir illusoire d'atteindre l'objectif d'absorption des coûts d'actualisation. Le Groupe note avec préoccupation que ceci s'est traduit par la hausse du taux moyen de vacance de postes pour l'exercice biennal 2012-2013, qui avait enregistré ces dernières années une tendance à la baisse. Aucun poste ne doit être maintenu vacant dans le seul but d'opérer des économies au budget. Ceci non seulement compromettrait l'exécution des activités prescrites, mais aussi irait à l'encontre des prérogatives de l'Assemblée en matière d'allocation des ressources et d'effectifs.
- 8. L'expérience initiale d'achat à terme s'étant révélée positive, le Groupe attend avec intérêt des informations sur les possibilités d'améliorer des approches légitimes de ce type en vue de réaliser des économies supplémentaires sans compromettre l'exécution des tâches prescrites. Il rappelle que l'actualisation des coûts fait partie intégrante des procédures budgétaires décidées par l'Assemblée dans ses résolutions 41/213 et 42/211. Il affirme enfin qu'il s'emploiera à contrer toute initiative visant à saper le compromis auquel les États Membres sont parvenus à ce sujet.
- 9. M^{me} Power (Observatrice de l'Union européenne), s'exprimant également au nom des pays candidats (Monténégro, ex-République yougoslave de Macédoine, Serbie et Turquie), des pays du processus de stabilisation et d'association (Albanie et Bosnie-Herzégovine) ainsi que de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, rappelle que les pays au nom desquels elle parle attendent du Secrétariat qu'il s'en tienne autant que possible au montant approuvé

des prévisions de dépenses, à savoir 5 milliards 395 millions de dollars. Il est donc regrettable que l'estimation finale se chiffre à 5 milliards 603 millions de dollars, soit une hausse de 204,3 millions de dollars par rapport au montant révisé. Bien qu'elle ait clairement fait part de son souci de voir le Secrétaire général opérer des économies en 2013, la Commission est saisie d'un budget révisé dont le montant s'écarte à peine des projections exagérément élevées présentées à la soixante-septième session. La décision de l'Assemblée générale de reporter l'examen de la question de l'actualisation des coûts liés aux postes ne suppose pas un simple report des délais : rien ne permet d'en déduire que les États Membres accepteront d'augmenter les dépenses.

- 10. Avant de prendre une décision, il faudra examiner dans le détail les dépenses au titre de certains objets, notamment les dépenses imprévues et extraordinaires, et en particulier celles relatives aux travaux de remise en état suite à l'ouragan Sandy, aux dépenses de personnel, aux frais de voyage, et au mobilier et matériel.
- 11. Il est regrettable que le principal moteur de croissance du budget soit une fois de plus l'actualisation des coûts, en particulier des dépenses liées au personnel. Il était prévu que le Secrétaire général s'emploierait à obtenir de nouveaux gains d'efficacité, opérer des économies, accentuer la transparence des méthodes de travail de l'Organisation et dégager des moyens d'améliorer la situation. Certes, les achats à terme de monnaies ont en partie contribué à amplifier la prévisibilité budgétaire et permis de réaliser une économie de 3,5 millions de dollars, mais l'on n'a pas saisi l'occasion de s'attaquer aux incidences de l'actualisation et de l'inflation. Le rapport à l'étude illustre également les déficiences du régime commun, en ce sens que le personnel, coupé des réalités, continue de se voir octroyer des augmentations de traitement telles que la marge entre les rémunérations nettes a presque atteint le plafond et que sa moyenne sur cinq ans se situe désormais au-delà du point médian optimum de la fourchette de variation.
- 12. Il faut arrêter d'actualiser les coûts et, par contre, faire preuve d'une plus grande rigueur budgétaire, accentuer la transparence et intensifier la flexibilité. Il est impératif que les États Membres et le Secrétariat déterminent des fondements plus solides pour s'attaquer aux coûts. La délégation de l'Union européenne a présenté des propositions qui pourraient,

13-62190 **3/18**

- à titre initial, ouvrir la voie à une plus grande prévisibilité, permettre de dégager des moyens véritablement durables de gestion des coûts, et tourner le dos à la méthode variable que l'Assemblée applique depuis quelques dizaines d'années.
- 13. **M. Yamazaki** (Japon) regrette que la publication tardive des documents ait conduit à prolonger outre mesure la partie principale de la session de l'Assemblée générale, ce qui n'est pas sans avoir des incidences sur le budget. Il exhorte le Secrétariat à faire en sorte que la documentation soit présentée en temps opportun, afin que la Commission puisse achever ses travaux dans les délais prévus.
- 14. L'intervenant rappelle que l'Assemblée générale a, en 2011, approuvé pour l'exercice biennal 2012-2013 un budget inférieur d'environ 5 % à celui de l'exercice précédent et que le Secrétaire général s'est engagé à demander à tous les responsables de continuer à chercher de nouveaux moyens de tirer le meilleur parti des précieuses ressources de l'Organisation. Or, malgré cet engagement, il est apparu en 2012 qu'il faudrait augmenter substantiellement les crédits, de sorte que l'Assemblée a dû approuver un montant révisé se chiffrant à 5 milliards 396 millions de dollars. Il est donc regrettable que l'estimation finale des dépenses présentée dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme (A/68/628) non seulement fasse non seulement apparaître augmentation de 187 millions de dollars par rapport au budget de l'exercice précédent, mais encore constitue le montant le plus élevé depuis la fondation de l'Organisation, et ce alors que nombre des États Membres, parmi lesquels le Japon, doivent faire face à de sérieuses difficultés sur le plan financier. En reportant l'examen de la question de l'actualisation des coûts, l'Assemblée comptait que le Secrétariat opérerait de nouvelles économies; or, la Commission est aujourd'hui saisie d'une proposition tendant à augmenter considérablement le montant des dépenses, avec le risque d'un retour au statu quo que cela suppose.
- 15. Certes, l'augmentation demandée est en partie attribuable à l'approbation de nouveaux mandats, mais la méthode d'actualisation des coûts, propre à l'Organisation, en est le principal moteur. Il est donc impératif que les États Membres envisagent des dispositifs qui permettront à l'Organisation de hiérarchiser ses activités et de se doter des effectifs nécessaires à l'exécution des priorités, afin que les

- questions nouvelles et urgentes puissent être abordées et les activités obsolètes abandonnées. Contrairement à la plupart des gouvernements, qui ne sont pas autorisés à dépasser le montant des dépenses approuvé, les responsables de l'Organisation en sont venus à trouver normal que davantage de ressources soient disponibles à la fin du cycle budgétaire. Les États Membres doivent s'employer à proscrire ces penchants.
- 16. La délégation japonaise demandera, au cours des consultations officieuses, des éclaircissements sur le bien-fondé de certaines demandes relatives à des objets de dépenses autres que les postes. On peut par ailleurs se demander si le Secrétariat a fait tout ce qu'il fallait en matière de gestion des postes vacants; en effet, le taux effectif de vacance de postes, inférieur aux prévisions budgétaires, contribue pour près de 70 millions de dollars à l'augmentation des dépenses. La délégation japonaise exhorte le Secrétaire général à ne pas autoriser de dépenses inutiles de dernière minute que pourraient envisager des services du Secrétariat.
- 17. Le Secrétaire général a lancé un appel en faveur d'actions et de réflexions novatrices. L'Organisation se trouvant là en terrain inconnu, les États Membres devront peut-être envisager des moyens inédits pour trouver un juste milieu entre la nécessité de financer les dépenses que l'Organisation a déjà engagées et les contraintes financières auxquelles ils doivent faire face.
- 18. **M. Tommo Monthé** (Cameroun) rappelle que les chiffres présentés dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme (A/68/628) ne sont que partiels. Il faudra attendre le rapport sur l'exécution des programmes pour se prononcer en définitive sur le budget-programme de l'exercice 2012-2013. Étant donné que l'augmentation nette des prévisions de dépenses pourrait être attribuée pour plus de 100 millions de dollars aux fluctuations monétaires et à l'inflation, il faut se poser la question difficile, mais pertinente de la cause de ces deux phénomènes qui, chaque année, mettent à rude épreuve les dépenses et pèsent sur le budget. Si l'une des délégations pouvait proposer un autre moyen viable d'envisager la question de l'actualisation des coûts et de l'absorption de ceux liés à ces fluctuations, la Commission n'hésiterait sans doute pas à l'examiner. Dans l'intervalle, les dispositions des résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale, y compris celles concernant l'actualisation des coûts, demeurent le meilleur moyen

4/18

trouvé à ce jour. Certes, les ressources demandées sont supérieures aux crédits ouverts, mais il faudrait garder à l'esprit que cela n'a pas toujours été le cas et ne pas oublier que ce dépassement est constamment et essentiellement imputable aux fluctuations monétaires et à l'inflation.

- 19. S'agissant des dépenses imprévues et extraordinaires, il est à noter que celles résultant des nouvelles tâches approuvées par les États Membres ne représentent qu'une petite partie de l'augmentation demandée, et que le fonds de réserve, qui a été institué à cet effet, répond de manière adéquate aux nouveaux besoins en financement.
- 20. Le Secrétaire général a, à de nombreuses reprises, fait état de progrès technologiques qui permettraient d'exécuter certaines activités à distance sans que des fonctionnaires aient à se déplacer. Or, le nombre de voyages officiels demeure élevé. En outre, comme le Comité consultatif l'a noté, une nouvelle fois, le Secrétaire général n'a pas communiqué d'information concernant l'effet, sur les ressources nécessaires, des mesures relatives aux voyages prescrites par l'Assemblée générale dans plusieurs résolutions successives. La délégation camerounaise souhaite savoir pourquoi ces renseignements n'ont pas été donnés et à combien se montent les économies opérées à la suite des innovations technologiques.
- 21. M^{me} Power (États-Unis d'Amérique) déclare que les États-Unis sont fiers d'être l'État Membre qui verse la contribution la plus élevée au budget ordinaire de l'Organisation et aux budgets des organismes des Nations Unies. Ils souhaitent que les opérations et les programmes des Nations Unies portent leurs fruits et ils adhèrent à la mission de maintien de la paix et de la stabilité internationales qui est au cœur de l'action de l'Organisation. C'est précisément pour ces raisons que la délégation américaine souhaite que l'Organisation fonctionne de la manière la plus efficiente, efficace et économique possible. L'ONU doit d'urgence être mise sur la voie d'un processus budgétaire solide et viable. Bien que certaines mesures aient été prises à cette fin, le deuxième rapport sur l'exécution du budgetprogramme de l'exercice biennal 2012-2013 montre clairement que les progrès doivent être plus rapides, plus étendus et plus profonds si l'on veut que l'Organisation puisse relever les défis qui se posent à elle. Le montant supplémentaire de 160 millions de dollars demandé par l'Organisation au titre de l'actualisation des coûts est le signe d'une

- méconnaissance fondamentale des contraintes financières auxquelles doivent faire face contribuables comme les gouvernements du monde entier. Il est impératif de réformer de fond en comble cette méthode d'actualisation qui se solde par le gonflement des budgets et l'impossibilité de planifier les dépenses de façon responsable. L'Organisation doit faire preuve de rigueur quant à ses priorités, non seulement en raison des contraintes financières qui pèsent sur les États Membres qui doivent s'acquitter de leurs quotes-parts, mais aussi en raison des obligations morales qu'elle a envers les gens qui ont besoin de son aide. Lorsque les ressources sont gaspillées, on se trouve démuni face à des situations plus urgentes.
- 22. L'Organisation a pris d'importantes mesures pour améliorer la pertinence de son action et ses résultats. Au cours des deux dernières années, le Secrétariat n'a pas connu de dépassement des crédits ouverts au titre des missions politiques spéciales; il a fait des efforts appréciables pour améliorer la gestion des postes vacants, il a su préserver les ressources au moyen de l'achat à terme de monnaies et il a mis en place le programme PaperSmart d'écopublication : autant de signes qu'il est soucieux de se défaire de ses vieilles habitudes pour favoriser des méthodes d'entreprise. Le projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015, qui prévoit une réduction du nombre de postes, remet le budget sur les rails. Il n'en reste pas moins qu'il faut continuer d'aller de l'avant. Compte tenu de la conjoncture, on ne saurait se contenter de promesses.
- 23. Lorsque l'Assemblée générale a approuvé le budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013, il était entendu que si certaines dépenses se révélaient supérieures aux prévisions, d'autres objets de dépenses verraient leurs crédits réduits de sorte que le montant total du budget demeure en gros inchangé. Or, cet engagement n'a pas été honoré. Certes, les États Membres savaient que certaines augmentations nettes risquaient de découler des fluctuations monétaires et de situations d'urgence imprévues, mais ils comptaient que ces augmentations se ramèneraient au minimum absolu. L'Assemblée a déjà approuvé un montant de 200 millions de dollars au titre de l'actualisation des coûts, qui vient s'ajouter au financement requis pour l'exécution de nouveaux mandats, y compris pour les missions politiques spéciales au Yémen et au Sahel. Demander l'inscription d'un montant supplémentaire de 160 millions de dollars au budget ne correspond

13-62190 **5/18**

guère au fonctionnement attendu de la plupart des entreprises et des organisations.

- 24. Alors qu'il devrait être compris comme étant une enveloppe de ressources disponibles, le budget de l'ONU n'est qu'un ensemble de dépenses engagées. S'adresser à la Commission pour obtenir plus de fonds ne saurait être une solution : il faut compenser l'augmentation imprévue des dépenses par la réduction sélective des moyens et l'amélioration de la gestion. On constate une fâcheuse tendance à procéder comme si les augmentations étaient indépendantes de la volonté de l'Organisation, comme si elles résultaient de l'application de méthodes gravées dans le marbre qui ne sauraient être touchées. Et pourtant, ces augmentations et ces méthodes résultent d'un choix, et il est toujours possible de revenir sur ses choix.
- 25. Le Gouvernement des États-Unis propose que le montant supplémentaire demandé, se chiffrant à 160 millions de dollars, soit absorbé sans que l'on ait à ouvrir de nouveaux crédits au budget de l'exercice biennal 2012-2013 ni à faire peser de nouvelles charges sur le contribuable. Pour que l'Organisation entre dans une ère nouvelle et limite rigoureusement ses dépenses pour l'exercice en cours, il faut que le Secrétariat comme les États Membres soient désireux de rechercher un terrain d'entente et de dégager des approches novatrices, qu'ils entament le dialogue et parviennent à une décision par consensus. Mais ce consensus ne peut se faire sans l'appui des États Membres dont la quote-part est la plus élevée. Ceux qui comptent sur l'aide de l'Organisation comptent également sur la Commission pour ouvrir la voie au renouveau de l'Organisation.
- 26. M^{me} Goicochea (Cuba) fait écho aux propos du représentant du Japon concernant la publication tardive des documents. Par ailleurs, elle juge que l'examen du deuxième rapport sur l'exécution du programme doit suivre la méthode établie en application des résolutions 41/213 et 42/211 l'Assemblée générale. S'en éloigner ne ferait qu'entraver le processus de décision plutôt que de l'améliorer. Les accords conclus lors des soixantesixième et soixante-septième sessions de l'Assemblée concernant l'actualisation des coûts font obstacle à ce processus et pèsent sur les débats actuels de la Commission. L'examen de cette question ne devrait pas être reporté. Si une résolution était adoptée à ce sujet, elle ne devrait pas être utilisée pour apporter des changements à la méthode d'actualisation, car cela

- risquerait d'entacher le processus budgétaire et d'avoir des répercussions catastrophiques sur le fonctionnement du Secrétariat. La délégation cubaine est néanmoins prête à examiner ultérieurement des propositions concernant le remaniement de cette méthode.
- 27. Le processus budgétaire ne se déroule pas dans le vide. Nombre d'États Membres, parmi lesquels Cuba, sont aux prises avec des difficultés économiques. Bien qu'elle soit un petit pays insulaire en développement, et malgré les problèmes que lui pose l'embargo, Cuba a toujours affirmé son attachement à l'Organisation et a toujours été soucieuse de s'acquitter de ses obligations selon le principe de la capacité de paiement. Si la délégation cubaine approuve le principe selon lequel l'Organisation doit accomplir davantage en dépensant moins, cela ne signifie pas pour autant que les services doivent être réduits ou les mandats remaniés, et certainement pas à la discrétion du Secrétariat. Tout changement éventuel doit être décidé par les États Membres si l'on veut que l'Organisation s'acquitte efficacement des tâches qui lui sont confiées. Des propositions ont été formulées, qui visent à remanier les procédures budgétaires, en particulier en ce qui concerne la hiérarchisation des activités et la gestion des vacances de poste. Les États Membres doivent les analyser en profondeur, mais il convient de garder à l'esprit que le Secrétariat ne saurait s'employer à régler ces questions sans une décision des États Membres. Si le Secrétariat venait à décider lui-même de l'ordre de priorité des activités, il dérogerait aux résolutions régissant les procédures budgétaires.
- 28. En ce qui concerne l'alinéa b) du paragraphe 36 du rapport du Secrétaire général (A/68/628) relatif à l'augmentation demandée au titre des heures supplémentaires effectuées par le personnel des services de sécurité, la délégation cubaine souhaite savoir si l'on a déterminé les incidences financières de l'incapacité de la Commission à prendre des décisions en temps opportun; chaque réunion exige en effet la présence de gardes de sécurité et autres fonctionnaires en dehors des heures normales de travail.
- 29. La délégation cubaine s'inquiète aussi de la réduction du nombre des participants et de la durée des réunions de groupes d'experts spéciaux financées au titre du chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale), ainsi que des modifications apportées aux modalités et au financement du fait de la disponibilité de ressources

extrabudgétaires. Elle aimerait savoir si le Secrétariat, sans consulter les États Membres, a décidé de son propre chef de financer à l'aide de ressources extrabudgétaires des activités précédemment inscrites au budget ordinaire.

30. Enfin, la délégation cubaine prie le Secrétariat de justifier, lors des consultations officieuses, ses décisions relatives à la réduction de l'emploi de personnel temporaire pour les réunions à Genève et à la non-traduction des réponses écrites aux listes de points soulevés par les organes conventionnels des droits de l'homme. Le Secrétariat est tenu de respecter rigoureusement les décisions que les États Membres ont prises et doit mener ses opérations dans les limites du cadre d'actualisation des coûts.

Point 134 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (suite)

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/68/7/Add.10 et Corr.1; A/68/327 et Add.1, Add.2, Add.3, Add.4, Add.5 et Add.6)

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/68/L.55/Rev.1 : Situation des droits de l'homme au Myanmar (A/68/7/Add.16; A/C.5/68/16)

31. M^{me} Casar Pérez (Contrôleuse), présentant les rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale (A/68/7/Add.10 et Corr.1; A/68/327 et Add.1, Add.2, Add.3, Add.4, Add.5 et Add.6), indique qu'ils renferment les estimations relatives à 34 missions politiques spéciales. Les prévisions de dépenses relatives à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) ainsi qu'à la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne seront présentées séparément. Les prévisions de dépenses relatives au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, qui sont des missions nouvellement établies, ne figurent pas dans

l'enveloppe budgétaire demandée au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2014-2015. Il en va de même pour les prévisions de dépenses du Bureau du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, dans la mesure où l'on est parti du principe que cette mission ne se prolongerait pas au-delà de l'exercice en cours. Les mandats de deux autres missions – le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) – ne seront pas reconduits.

- 32. Les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales pour 2014 ont de nouveau été classées en trois groupes thématiques: envoyés spéciaux ou personnels et conseillers spéciaux du Secrétaire général (groupe thématique I); équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts (groupe thématique II); et bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix, bureaux intégrés et commissions (groupe thématique III). Comme le Comité consultatif l'a demandé, on s'est attaché à présenter, pour chaque mission, des renseignements sur les ressources nécessaires pour les opérations aériennes, sur l'évolution des taux de vacance de postes, sur la dotation en véhicules et en matériel informatique, sur les variations concernant les taux de vacance de postes du personnel civil, et sur les prévisions de dépenses relatives aux experts, aux consultants et aux voyages.
- 33. Les prévisions de dépenses pour ces 34 missions se chiffrent au total, pour 2014, à 540,8 millions de dollars : 520,3 millions de dollars pour les 31 missions dont le mandat est reconduit et qui figurent dans l'enveloppe budgétaire proposée, et 20,5 millions de dollars pour les trois missions dont le budget n'a pas été inclus dans l'enveloppe. Il est proposé que ces dépenses soient imputées au montant de 1 milliard 81 millions de dollars demandé au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015.
- 34. Présentant ensuite l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution relatif à la situation des droits de l'homme au Myanmar (A/C.3/68/L.55/Rev.1), la Contrôleuse indique que, si l'Assemblée générale adoptait ce projet de résolution, il faudrait prévoir des ressources se chiffrant à environ 1,4 millions de dollars pour la période allant du

13-62190 **7/18**

1^{er} janvier au 31 décembre 2014 aux fins de la poursuite de la mission de bons offices du Secrétaire général. Ce montant est inclus dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales pour 2014 (A/68/327/Add.1).

35. **M. Ruiz** Massieu (Président du consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant les rapports du Comité sur la question (A/68/7/Add.10 et Corr.1, et A/68/7/Add.16) indique que les observations et recommandations du Comité concernant les incidences sur le budgetprogramme du projet de résolution relatif à la situation droits de l'homme au Myanmar (A/C.3/68/L.55/Rev.1) figurent aux paragraphes 62 et 64 de son rapport sur la question (A/68/7/Add.16).

S'agissant des prévisions de dépenses pour 2014 que le Secrétaire général a établies pour 34 des 36 missions politiques spéciales, les recommandations du Comité consultatif figurent dans le rapport publié sous la cote A/68/7/Add.10. Le Comité recommande une diminution de 4 273 200 dollars par rapport au montant demandé. Il prend acte des efforts faits par le Secrétaire général pour améliorer la présentation et la teneur de ses projets de budget et l'encourage à poursuivre sur cette voie. Il note de plus que le Secrétaire général a fait part de renseignements sur la coopération entre le Département des politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, faisant ainsi suite à une demande qu'il lui avait adressée, et il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'améliorer encore la coopération et la coordination entre eux.

37. Le Comité consultatif recommande par ailleurs que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter des renseignements plus complets sur les avantages de la stratégie globale d'appui aux missions pour les missions politiques spéciales dans son prochain rapport annuel sur la stratégie. Dans cet ordre d'idées, le Secrétaire général a indiqué que, depuis le lancement officiel du Bureau d'appui commun de Koweït en décembre 2012, les personnels issus de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) ont été regroupés dans une seule entité homogène. Il indique aussi, dans son dernier rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

(A/67/723), que pour l'exercice 2013/14, il mettrait l'accent sur la pleine intégration et l'efficacité des procédures relatives aux ressources humaines et aux opérations financières transférées au Centre de services régional avant de proposer la création d'autres centres. De l'avis du Comité, la création du Bureau d'appui de Koweït semble contredire commun affirmation. Il recommande donc que le Secrétaire général soit prié de fournir toutes les justifications voulues sur la question dans le cadre du prochain rapport sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix. Il recommande aussi que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter une analyse complète des coûts et des avantages du Bureau dans les prévisions budgétaires des missions politiques spéciales pour 2015.

38. Le Comité consultatif rappelle que la MANUI était jusqu'à présent la seule mission où la force de gardes des Nations Unies avait été déployée. Il note également que de nouveaux déploiements de gardes des Nations Unies sont envisagés pour la MANUSOM en 2014 et pour le BINUCA à la fin 2013. Il recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de lui fournir, dans ses projets de budget pour 2015, une analyse complète déploiement de telles forces de gardes dans les missions politiques spéciales, couvrant les modalités de ces déploiements, les critères applicables, les besoins en matière d'appui fonctionnel et administratif, ainsi que les différences et similitudes par rapport aux déploiements de soldats des contingents dans les missions de maintien de la paix.

39. Un montant de 1 milliard 81 millions de dollars est prévu au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 pour les missions politiques spéciales, soit une réduction de 32 millions de dollars par rapport à l'enveloppe de 1 113 millions de dollars demandée par le Secrétaire général dans l'esquisse budgétaire pour 2014-2015. Selon le Secrétaire général, les prévisions de dépenses relatives à 31 des 36 missions prévues pour 2014 sont inscrites au projet de budgetprogramme, les cinq missions restantes étant considérées comme nouvelles et leurs dépenses comme des dépenses supplémentaires. Les crédits demandés pour 34 des 36 missions politiques spéciales pour 2014 s'élèvent à 540,8 millions de dollars, et ceux demandés pour l'ensemble des 36 missions à 603 millions de dollars. Dans la mesure où 2014 est la première année

du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015, il ne sera possible de déterminer l'ensemble des ressources nécessaires pour les missions politiques spéciales (reconduites ou nouvelles), couvertes ou non par l'enveloppe biennale de 1 081 millions de dollars, que durant la deuxième année du budget-programme. Une fois épuisé le montant prévu de 1 milliard 81 millions de dollars, toutes les demandes de crédit continueront d'être traitées conformément aux dispositions de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale.

40. S'agissant des voyages, une réduction de 2,5 millions de dollars (14 %) est proposée pour les voyages, en raison de la réduction nette des ressources demandées pour 25 missions politiques spéciales. Le Comité consultatif a demandé, sans l'obtenir, un récapitulatif des frais de voyage résultant des réductions liées à la diminution du nombre de voyages et des réductions ou des économies liées à l'application des résolutions 65/268, 67/248 et 67/254 l'Assemblée générale. Il regrette que le Secrétaire général ne soit pas en mesure de fournir les informations qu'il a sollicitées pour pouvoir analyser correctement les ressources nécessaires en matière de voyages pour 2014. Il estime que l'application des résolutions de l'Assemblée générale relatives aux voyages permettra probablement à certaines missions réaliser des économies, tandis que recommandation qu'il a formulée au sujet des conditions de voyage des experts relevant du groupe thématique II pourrait avoir des incidences sur les crédits demandés au titre des experts pour 2014, si elle est approuvée par l'Assemblée générale. Le Comité recommande que l'Assemblée demande au Secrétaire général de signaler les variations des dépenses liées aux voyages dans les rapports sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015.

41. En ce qui concerne les effectifs nécessaires pour 2014, l'effectif total proposé pour 2014 est de 3 845 fonctionnaires répartis dans 34 missions contre un effectif approuvé de 4 080 fonctionnaires en 2013. Au total, une réduction nette de 235 postes répartis entre ces 34 missions est proposée. La réduction la plus importante s'applique à la MANUA (241 postes). La fermeture et la liquidation du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) en 2014 sont un autre facteur de baisse. Ces réductions sont en partie contrebalancées par la proposition de création de

26 postes au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Malgré la réduction nette proposée de 235 postes dans 34 missions, il est prévu que le coût du personnel civil augmente de 8,5 millions de dollars. Dans son rapport (A/68/327), le Secrétaire général justifie en partie cette augmentation par une hausse des dépenses de personnel. Le Comité consultatif a demandé, sans les obtenir, des informations sur les dépenses communes de personnel de toutes les missions. Il demande que ces informations figurent dans les prévisions de dépenses des missions politiques spéciales pour 2015.

42. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant le rang et le type d'engagement de chacun des chefs des missions politiques spéciales. Il a aussi été informé que trois missions avaient à leur tête un chef ayant rang de secrétaire général adjoint qui est titulaire d'un engagement en vertu d'un contrat-cadre et reçoit l'appui d'un conseiller spécial ou envoyé spécial ayant rang de sous-secrétaire général : Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel et Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.

43. Des recommandations concernant spécifiquement les trois groupes thématiques ainsi que la MANUA et la MANUI figurent au chapitre IV du rapport du Comité consultatif (A/68/7/Add.10)et S'agissant des missions relevant du groupe thématique I, le Comité se félicite de la décision qui a été prise de transférer le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel dans la région du Sahel et de l'implanter dans les locaux du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, ce que le Comité avait lui-même recommandé. Comme il est envisagé que l'Envoyé spécial abandonne progressivement ses fonctions d'ici à la fin de janvier 2014, le Comité recommande que le montant des crédits qu'il était proposé d'ouvrir au titre de son poste (avec rang de secrétaire général adjoint) soit réduit en conséquence et il recommande que soit approuvé le reclassement proposé du poste de chef du Bureau de la classe D-2 au rang de sous-secrétaire général. Le Comité recommande aussi que soit approuvée la création de 21 des 26 postes proposés par le Secrétaire général pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, dont un poste de secrétaire général adjoint et un poste de sous-secrétaire général. S'agissant du Bureau du

13-62190 **9/18**

Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, le Comité recommande que soient approuvées les ressources proposées pour 2014, à l'exception des deux postes dont les titulaires sont fournis par des gouvernements et qui ont été transformés en postes P-3 financés au moyen de fonds extrabudgétaires; en effet, eu égard au caractère continu des fonctions en question, le Comité recommande que ces postes soient financés par le budget ordinaire plutôt qu'au moyen des ressources extrabudgétaires.

- 44. S'agissant des missions relevant du groupe thématique II, le Comité consultatif note que la réduction des prévisions de dépenses relatives aux experts et aux voyages s'explique par la réduction des voyages et par les modifications apportées aux conditions accordées aux experts pour leurs voyages en avion au titre de leurs services contractuels, en application de la résolution 67/254 de l'Assemblée générale. Il note par ailleurs que le Secrétariat a classé les experts dans la catégorie contractuelle des « consultants ». Eu égard à la nature particulière des tâches des membres des équipes de surveillance des sanctions et des groupes d'experts, le Comité recommande à l'Assemblée générale d'étendre les dérogations visées au paragraphe 8 du rapport du Secrétaire général (A/66/676) aux membres des équipes de surveillance des sanctions et des groupes d'experts.
- 45. S'agissant des missions relevant du groupe thématique III, le Comité consultatif note que le montant estimatif des dépenses pour 2014 est en diminution de 8,67 millions de dollars par rapport à celui des crédits ouverts pour 2013. Il relève que cette diminution résulte essentiellement de la réduction des ressources nécessaires au BINUCSIL, par suite du retrait complet de la mission, ainsi que de la baisse des ressources demandées au titre de l'appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN) liée aux modifications apportées à l'accord relatif au partage des coûts d'un avion entre la Commission et deux missions. Les changements demandés au tableau d'effectifs portent sur la création de 9 postes, la suppression de 35 postes, reclassement de 3 postes et la transformation d'un poste. À quelques exceptions près, le Comité ne s'oppose pas aux propositions du Secrétaire général en la matière. Il s'interroge cependant sur le bien-fondé de la suppression de deux postes du Bureau intégré des

Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) inscrits au budget ordinaire pour y substituer deux postes financés au moyen des ressources extrabudgétaires. Il estime que ceci ne constitue pas une économie, mais un simple changement de source de financement.

- 46. Le Comité consultatif réitère que des mesures complémentaires devraient être prises pour aligner la structure des effectifs de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) sur celle de missions semblables.
- 47. En ce qui concerne la MANUA, le Comité consultatif recommande que soient approuvées les propositions du Secrétaire général. Notant que les prévisions de dépenses pour 2014 font apparaître une diminution des ressources de 2,5 %, il rappelle ses précédentes recommandations concernant l'impact des réductions du budget de la MANUA. Il compte que le Secrétaire général prendra toutes les mesures nécessaires pour s'assurer qu'il n'y a pas d'effet préjudiciable sur la qualité et la rapidité de l'exécution de tous les programmes et activités prescrits.
- 48. Pour ce qui est de la MANUI, le Comité consultatif, se fondant sur les taux effectifs de vacance de postes, recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'ajuster les ressources prévues au titre des postes d'agent recruté sur le plan international par rapport à un taux de vacance de postes de 12 % en 2014. Le Comité estime que certaines des propositions du Secrétaire général concernant la dotation en effectifs de la MANUI ne sont pas suffisamment bien justifiées et il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de procéder à une évaluation exhaustive des besoins en effectifs de la Mission, y compris de son organigramme et du nombre et de la classe des postes de fonctionnaire de rang supérieur, compte tenu de l'évolution de son mandat en vue de faire figurer les résultats dans le projet de budget-programme de 2015. Le Comité recommande en outre que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de déterminer le nombre optimal d'auditeurs résidents qu'il est possible d'affecter à la MANUI et de lui en rendre compte dans le cadre de la présentation du projet de budget-programme de l'exercice 2015. Par ailleurs, n'étant pas convaincu de son bien-fondé, il recommande de ne pas approuver la création de postes demandée au titre de la composante d'appui (1 poste P-4 de fonctionnaire d'administration, 1 poste P-3 de fonctionnaire chargé de la gestion des

marchés et 1 poste P-3 de fonctionnaire d'administration).

- 49. **M. Coffi** (Côte d'Ivoire), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, estime qu'il ne peut être reproché au Comité consultatif de prendre tout le temps voulu pour examiner les prévisions de dépenses, étant donné l'importance de leur montant; de plus, il est inacceptable que la Commission ne dispose que de cinq jours pour se prononcer à leur sujet. Rappelant le paragraphe 4 de la section I de la résolution 67/246 de l'Assemblée générale, il engage le Secrétaire général à mettre en place un dispositif de responsabilisation des fonctionnaires chargés de la publication des documents et d'en rendre compte à la soixante-neuvième session. Les contrats de mission des hauts fonctionnaires devraient comporter des objectifs en matière de délais de publication.
- 50. Les missions politiques spéciales jouent un rôle capital au regard de la prévention des conflits ainsi que du rétablissement et de la consolidation de la paix. La création du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a permis d'intensifier la coordination des interventions communes des deux organisations lors de situations présentant un intérêt commun. Étant donné l'ampleur et la complexité des mandats confiés aux missions de ce type, il est indispensable que les États Membres leur accordent un concours financier sans faille. Le Groupe se félicite des efforts que le Secrétaire général a faits pour améliorer la présentation et la teneur de son rapport, mais il s'associe à l'opinion du Comité consultatif selon laquelle le Secrétaire général devrait encore améliorer la présentation et la teneur des projets de budget des missions politiques spéciales en y traitant de manière exhaustive des questions transversales, sur le modèle du rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix, ce qui permettra de faciliter l'examen des questions correspondantes l'Assemblée générale et sa prise de décisions.
- 51. S'agissant des missions politiques spéciales, la qualité et l'exécution dans les délais impartis des programmes et des activités prescrites doivent toujours être le critère décisif à retenir pour déterminer les ressources nécessaires et la structure globale des effectifs. Le Groupe demandera donc des précisions sur les réductions proposées, compte tenu en particulier du fait que les mandats et activités confiés à ces missions sont de plus en plus complexes, notamment pour celles qui sont déployées en Afrique. Toutes les missions de

paix doivent être adéquatement financées afin de ne pas compromettre l'action que mène l'Organisation pour préserver la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde.

- 52. Enfin, le Groupe note avec préoccupation l'augmentation exponentielle des besoins financiers et la complexité toujours plus grande des missions politiques spéciales au cours des 10 dernières années. Les modalités de financement et d'appui de ces missions ont un caractère bien particulier; en effet, bien qu'étant financées par des crédits ouverts au budget ordinaire, les procédures en diffèrent. Pour améliorer l'efficacité et la transparence du processus budgétaire, et en tenant compte des conditions particulières d'approbation et de fonctionnement de ces missions, ainsi que de leur portée et leur mandat, le Groupe adhère à l'idée de créer un dispositif de financement tel que celui recommandé par le Comité consultatif dans le document A/66/7/Add.21, à savoir un compte spécial distinct dont le budget serait établi, qui serait alimenté et qui ferait l'objet de rapports sur une base annuelle avec un exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet au 30 juin.
- 53. M^{me} Karen Tan (Singapour), parlant au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), rappelle que le nombre, la taille et la complexité des missions politiques spéciales ont considérablement augmenté ces dernières années; certaines d'entre elles, parmi les plus importantes, se rapprochent davantage d'opérations de maintien de la paix que de missions politiques traditionnelles. Le coût s'en est également alourdi. En 2000-2001, le montant des crédits ouverts au titre des missions politiques spéciales se chiffrait à 86 millions de dollars, alors qu'il se monte à 1,1 milliard de dollars pour 2014-2015.
- 54. L'ASEAN se félicite du rôle que ces missions jouent dans la prévention et le règlement des conflits ainsi que dans la consolidation de la paix, et elle est profondément consciente des sacrifices consentis par leurs personnels, dont beaucoup se trouvent dans des zones de conflit ou dans des pays sortant d'un conflit. Ces missions doivent souvent s'attaquer à des défis que d'autres sont réticents, voire impuissants, à relever. Elles comblent un vide en matière de maintien de la paix et de la sécurité. Compte tenu de leur importance, leur efficacité doit constituer une priorité pour tous les États Membres. Il importe de procéder à l'examen approfondi de leurs modalités de financement et

13-62190 11/18

d'appui; en effet, il est de plus en plus évident que les dispositions actuelles sont insuffisantes. Bien que des solutions aient été proposées en 2011, la Commission ne s'est toujours pas prononcée, ce qui s'explique en partie par le fait que les budgets de ces missions sont chaque fois présentés tardivement. Si la Commission ne s'accorde pas de manière satisfaisante sur cette question à la session en cours, l'ASEAN propose que l'examen de ces modalités soit dissocié de la présentation des budgets.

55. Or, ces retards s'expliquent essentiellement par le fait que certaines délégations ne se penchent pas sérieusement sur les recommandations du Comité consultatif sur la question, en particulier celle visant la création d'un compte spécial distinct pour financer les missions politiques spéciales dont le budget serait établi sur une base annuelle. Ce compte, dont les modalités de financement seraient alignées sur le cycle budgétaire des opérations maintien de la paix, serait avantageux, en ce sens que le cycle biennal du budgetprogramme ne convient pas pour des missions qui peuvent être créées ou étoffées à tout moment. La synchronisation des cycles budgétaires faciliterait la transition des opérations de maintien de la paix vers les missions politiques spéciales et inversement; de plus, étant donné que les missions politiques spéciales opérationnelles sont planifiées et administrées sur le modèle des opérations de maintien de la paix, il serait logique que les cycles budgétaires le soient aussi. Ceci faciliterait également l'accès, pour ces missions, à des moyens provenant notamment du fonds de réserve pour le maintien de la paix, du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et des stocks stratégiques pour déploiement rapide, et qui ne sont actuellement disponibles que pour les opérations de maintien de la paix. La Commission ne devrait pas autoriser l'accès à ces moyens au cas par cas ni rejeter l'idée d'un compte distinct. Il conviendrait plutôt qu'elle examine de manière intégrée les propositions interdépendantes et procède à des réformes globales, de sorte à en maximaliser les avantages cumulatifs.

56. Le poids inégal des États Membres en matière de création de missions politiques spéciales et d'établissement de leur mandat devrait avoir des incidences correspondantes en matière de financement. Sur les 38 missions politiques spéciales en cours, 34 ont été décidées par le Conseil de sécurité. Le barème des quotes-parts pour le financement des opérations de maintien de la paix tient compte des

responsabilités spéciales qui incombent aux États membres permanents du Conseil de sécurité, et il devrait en être de même pour les missions politiques spéciales. Si les États qui pèsent le plus sur les décisions relatives aux missions n'étaient pas en mesure d'en supporter les coûts, il faudrait alors sérieusement envisager d'élargir le nombre des membres permanents du Conseil afin de répartir plus équitablement les responsabilités et les pouvoirs. Les États Membres de l'Organisation ne devraient pas être indûment mis à contribution s'ils ne sont pas adéquatement représentés dans le cadre du processus de prise de décisions du Conseil.

- 57. M^{me} Goicochea (Cuba), parlant au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), indique que le montant des prévisions de dépenses pour les missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2014-2015 (1 millilard 81 millions de dollars) représente 20 % du budget ordinaire. Le financement de ces missions dénature le budget ordinaire, et les dispositifs actuels de financement ont des effets dommageables sur les programmes de base, la gouvernance des missions, la responsabilisation et le contrôle par les États Membres. Les modalités de financement et d'appui doivent tenir compte des responsabilités spéciales qui incombent aux États membres permanents du Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Un débat approfondi et transparent sur toutes ces questions s'impose.
- 58. La CELAC s'inquiète de ce que les rapports relatifs aux missions politiques spéciales sont en général présentés en fin de session, ce qui a des incidences dommageables sur les débats et la prise de décisions.
- 59. **M. Quinn** (Canada), prenant également la parole au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, juge que les missions politiques spéciales contribuent à la paix et à la sécurité mondiales en ce sens qu'elles apportent leur concours à la tenue d'élections, qu'elles œuvrent à l'établissement d'institutions nationales, qu'elles font prévaloir les droits de l'homme et qu'elles se font l'agent de la primauté du droit. Elles pourraient aussi aider au contrôle des sanctions imposées par l'Organisation, faire avancer la cause des femmes, et favoriser la sécurité et la paix. Le BINUCSIL, par exemple, a jeté en Sierra Leone les fondements d'un progrès durable. L'exécution fructueuse de son mandat et la planification minutieuse de la période de

transition précédant son retrait fin mars 2014 offrent des enseignements précieux qui pourront être appliqués à d'autres missions politiques spéciales.

- 60. Les trois délégations se félicitent de la diminution de 32 millions de dollars des dépenses prévues au titre des missions politiques spéciales pour 2014-2015 par rapport à l'esquisse budgétaire. Il est toutefois essentiel que cette réduction n'entrave pas l'exécution des mandats. Des précautions doivent être prises pour s'assurer que la structure, les tableaux d'effectifs et les moyens de ces missions correspondent à leurs besoins réels. La délégation canadienne suivra de près les travaux des nouvelles missions qui seront dépêchées au Sahel, en Somalie et dans la région des Grands Lacs. La rigueur budgétaire doit s'exercer en permanence et le Secrétariat devrait trouver des moyens novateurs pour mener à bien les mandats des missions politiques spéciales.
- 61. La MANUA joue un rôle capital en matière de coordination de l'action et de l'aide internationales destinées à aider le Gouvernement afghan à faire avancer le développement politique et économique et à renforcer la sécurité. Il est toutefois préoccupant que les services de la Mission chargés de la protection de l'enfance et de la promotion de l'égalité des sexes aient été regroupés dans le service s'occupant des droits de l'homme; certes, cette démarche pourrait présenter un avantage sur les plans opérationnel et financier, mais elle risque de marginaliser ces questions au sein de la Mission. Il faudrait avoir l'assurance que les rapports hiérarchiques directs des fonctionnaires concernés avec les hauts responsables des missions seront renforcés et que les moyens d'accomplir les tâches prescrites concernant la protection des enfants et l'égalité des sexes seront maintenus.
- 62. La flexibilité est indispensable si l'on veut que les missions politiques spéciales contribuent utilement à la paix et à la sécurité. Les recommandations du Secrétaire général concernant leur accès à des structures de soutien appropriées sont donc particulièrement bienvenues, dans la mesure où elles offrent des avantages pratiques sur le plan opérationnel et des gains d'efficacité sur le plan financier.
- 63. **M. Presutti** (Observateur de l'Union européenne), s'exprimant également au nom des pays candidats (Islande, Monténégro, ex-République yougoslave de Macédoine, Serbie et Turquie), des pays du processus de stabilisation et d'association (Albanie

- et Bosnie-Herzégovine) ainsi que de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, juge regrettable que, compte tenu du rôle que jouent les missions politiques spéciales en matière de prévention, de maîtrise et de règlement des conflits ainsi que de consolidation de la paix dans des pays sortant d'un conflit, la Commission soit saisie si tardivement de ce point de l'ordre du jour. Le financement de ces missions représentant une part importante du budget ordinaire de l'Organisation, l'Union européenne salue les efforts faits par le Secrétariat pour présenter des prévisions plus réalistes et administrer les budgets de ces missions plus efficacement. Bien que les dépenses pour 2014-2015 ne soient à ce stade que des estimations, elles font apparaître une diminution de 130 millions de dollars par rapport au montant global attendu pour 2012-2013.
- 64. Il importe que les dispositifs d'appui aux missions soient efficaces et efficients; il est plus que temps de réagir de manière positive aux préoccupations que le Secrétaire général exprime depuis longtemps concernant le financement des phases de démarrage et d'élargissement ainsi que de l'appui. Étant donné le peu de temps disponible, les États Membres devraient se concentrer sur la recherche de solutions qui permettraient d'améliorer l'efficacité opérationnelle de ces missions.
- 65. M^{me} Colín Ortega (Mexique) dit que, au cours des 20 dernières années, les missions politiques spéciales ont fait la preuve de leur utilité, étant l'instrument le plus innovant mis à la disposition du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale pour relever les défis que pose le maintien de la paix et de la sécurité. Le Gouvernement mexicain réitère son appui à ces missions et à leurs personnels, qui agissent souvent dans des conditions qui sont loin d'être optimales. Cependant, comme la délégation mexicaine l'a plusieurs fois souligné, il est urgent de se pencher sur divers enjeux concernant leur financement, et au premier chef sur la distorsion du budget ordinaire provoquée par l'ampleur des ressources nécessaires, au détriment des autres tâches essentielles l'Organisation, en particulier en développement. Par ailleurs, la croissance désordonnée de ces missions entrave la transparence et la supervision de l'appui fourni par le Secrétariat. Enfin, l'Assemblée n'a pas reçu toutes les informations voulues pour analyser correctement les besoins de financement.

13-62190 **13/18**

- 66. Le financement de ces missions au moyen du budget ordinaire fait obstacle au déploiement rapide en cas d'urgence. Le Secrétariat ne dispose pas des mécanismes nécessaires pour fournir des moyens humains et financiers aussi rapidement que l'exige la situation sur le terrain. La délégation mexicaine se prononce en faveur des recommandations du Comité consultatif concernant la présentation des informations relatives à tous les services d'appui dans les rapports sur l'exécution des budgets de ces missions et l'amélioration de la coordination entre le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions. Enfin, étant donné que ces missions ont pour la plupart été décidées par le Conseil de sécurité, il incombe aux membres permanents du Conseil d'assumer la plus grande part de leur financement, tout comme ils le font pour les missions de maintien de la paix.
- 67. Si l'on veut que les missions politiques spéciales soient mieux à même de prévenir l'escalade des conflits et régler les différends politiques, il faut que la Commission débatte en profondeur des dispositifs nécessaires à leur administration, leur financement et leur supervision. Les rapports du Secrétaire général devraient donner plus d'informations sur des questions telles que les ressources humaines, l'appui des services du Siège, l'exécution des mandats et les questions transversales. La communication de ces informations serait meilleure si le cycle budgétaire de ces missions s'alignait sur celui des missions de maintien de la paix. Afin de régler de manière viable la question de leur financement, l'Assemblée devrait envisager la création d'un compte spécial dont la dotation serait assurée au moyen d'un barème des quotes-parts semblable à celui retenu pour les missions de maintien de la paix.
- 68. **M. Al-Dabag** (Iraq) juge que la Commission devrait être saisie plus tôt des rapports du Secrétaire général sur le financement des missions politiques spéciales afin de pouvoir en débattre comme il convient.
- 69. Soulignant l'importance de l'action permanente de l'Organisation en Iraq, le Gouvernement iraquien réitère son engagement à fournir à la MANUI le meilleur appui possible afin qu'elle s'acquitte de ses responsabilités au titre du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité.

- 70. M^{me} Moreno Guerra (Cuba) dit que, même si on les réduit de 2 %, les ressources demandées au titre des missions politiques spéciales continueront de représenter environ 20 % du budget ordinaire, ce qui entraîne une forte inégalité dans la répartition des ressources entre les priorités fixées par l'Assemblée. Il s'agit là d'une question particulièrement préoccupante, compte tenu de ce que nombre d'États éprouvent des difficultés à atteindre leurs objectifs de développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.
- 71. La délégation cubaine demeure préoccupée par le fait que certaines missions politiques spéciales n'ont pas de mandat clairement défini. Un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Conseil de sécurité suffit d'autant moins à en établir les fondements juridiques que leurs objectifs sont de nature sensible. Le fait que certaines activités ne répondent pas à un mandat explicite sape les prérogatives de l'Assemblée processus intergouvernemental. érode le Contrairement aux missions de maintien de la paix, la procédure actuelle d'approbation et de contrôle des missions politiques spéciales empêche l'Assemblée d'exercer adéquatement sa supervision.
- 72. Il est regrettable, étant donné l'ampleur des moyens nécessaires, que la Commission, une fois de plus, ne soit saisie de cette question qu'en fin de session, ce qui a des répercussions fâcheuses sur le processus de prise de décisions. Il serait utile que le Président du Comité consultatif explique pourquoi le rapport du Comité a été publié si tardivement.
- 73. En ce qui concerne les ressources demandées au titre du Conseiller spécial pour la prévention du génocide, telles qu'elles figurent dans document A/68/327/Add.1, si le Gouvernement cubain approuve les fonctions du Conseiller spécial, il reste fermement opposé à ce que les activités et produits relatifs à la responsabilité de protéger soient inscrits au chapitre correspondant du cadre stratégique; en effet, il n'y a pas eu accord intergouvernemental sur la question. Ceci est donc contraire aux Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, ainsi qu'aux résolutions connexes de l'Assemblée. Il est vivement préoccupant que le montant des ressources allouées à la responsabilité de protéger n'ait pas été précisé dans le rapport du Secrétaire général; la délégation cubaine demande que soit publié un

document de séance donnant des informations détaillées sur ces ressources.

- 74. Il est également inadmissible que le Conseiller spécial soit chargé d'approfondir et d'affiner la définition du concept de responsabilité de protéger, fonction qui relève strictement de la compétence de l'Assemblée générale. En outre, actuellement aucun fondement juridique à l'élaboration de modalités d'exécution des tâches liées à la responsabilité de protéger, l'Assemblée ayant, dans sa résolution 63/308, décidé de continuer d'examiner la question. Le rapport du Secrétaire général fait abstraction du Document final du Sommet mondial de 2005, dans lequel il est indiqué que l'Assemblée continuera de se pencher sur la question, en tenant compte des dispositions de la Charte et du droit international; or, cela signifie que l'Assemblée doit parvenir à un accord sur la portée et les incidences de ce concept avant qu'il puisse faire l'objet d'un mandat. La proposition du Secrétaire général mine le processus intergouvernemental, et elle est donc inacceptable.
- 75. M. Ono (Japon) dit que, bien que la délégation japonaise approuve les mandats respectifs de chaque mission politique spéciale, elle note que, si l'on tient compte des prévisions de dépenses relatives à la MANUSOM et à la Mission conjointe OIAC-ONU, l'enveloppe budgétaire demandée au titre des missions politiques spéciales pour 2014 se monte à 603 089 900 dollars, soit une augmentation d'environ 12 millions de dollars par rapport au montant approuvé pour 2013. Les dépenses au titre des missions politiques spéciales pour 2014-2015 ne sauraient dépasser le montant de 1 milliard 81 millions de dollars figurant au chapitre correspondant du projet de budget-programme; la délégation japonaise s'emploiera donc à rechercher d'autres gains d'efficacité dans l'emploi des ressources allouées à ces missions. Les débats de la Commission pourraient utilement se fonder sur les recommandations y relatives du Comité consultatif.
- 76. Du fait des contraintes budgétaires avec lesquelles les États Membres sont aux prises, les ressources disponibles pour répondre aux enjeux de paix et de sécurité ne peuvent être élevées. Pour faire face au mieux à cette situation, il faut tirer le meilleur parti des avantages comparatifs et, à cette fin, pondérer les interventions des Nations Unies, y compris les missions politiques spéciales et les missions de maintien de la paix. Assurer une transition rapide et

sans heurt entre les différents types de missions permettrait également d'obtenir des gains d'efficacité.

- 77. Il importe d'améliorer la transparence afin de tenir les États Membres qui ne siègent pas au Conseil de sécurité mieux informés du processus d'établissement des missions politiques spéciales et de leurs activités. La responsabilisation devrait être intensifiée au moyen de mandats clairs, d'opérations judicieuses et de délais précis d'exécution des activités. La transparence permettra aux États Membres de mieux appréhender les propositions budgétaires supposant une augmentation des ressources.
- 78. **M. Patriota** (Brésil) juge que les missions politiques spéciales jouent un rôle crucial au regard de la prévention des conflits et de l'aide aux pays sortant d'un conflit. Toutefois, du fait que le budget ordinaire est établi pour un exercice biennal, les dispositifs de financement et d'appui ne permettent plus l'exécution adéquate de leur mandat, et la transparence ainsi que l'efficacité au niveau de la gestion en souffrent. En outre, ceci entraîne une distorsion dans la répartition des ressources inscrites au budget ordinaire qui empêche l'Organisation d'exécuter d'autres tâches qui lui sont confiées dans d'autres domaines; le bon fonctionnement de l'ensemble du système s'en trouve ébranlé et les tensions s'exacerbent lors des débats de la Commission. La question doit être abordée de toute urgence: le financement des missions politiques spéciales doit être disjoint du budget ordinaire et les missions doivent pouvoir accéder aux ressources et moyens logistiques prévus pour les opérations de maintien de la paix.
- 79. Il incombe aux États Membres de donner à l'Organisation les moyens de maintenir la paix et la sécurité internationales, mais aussi de remédier aux défaillances structurelles du processus budgétaire. La question se pose aussi de la gouvernance démocratique : alors que l'établissement des missions politiques spéciales est décidé par les membres du Conseil de sécurité, leur financement est imputé au budget ordinaire, et il empiète donc sur les ressources disponibles pour l'exécution des autres tâches confiées à l'Organisation, en particulier en matière de développement. Les délégations qui s'inquiètent des modalités d'actualisation des coûts devraient être encore plus préoccupées par la question à l'étude aujourd'hui, dans la mesure où les dépenses au titre des missions politiques spéciales dépassent constamment

13-62190 **15/18**

les prévisions budgétaires et qu'il faut ajuster a posteriori les montants initialement approuvés.

- 80. M. Ayzouki (République arabe syrienne) se félicite de la nomination du Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie et lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de son mandat, à savoir rechercher une solution politique à la crise syrienne. Le Gouvernement syrien a fait savoir qu'il prendrait part, sans condition préalable, à la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie, dont le but était de trouver une solution permettant d'édifier la Syrie de demain, par les Syriens eux-mêmes et sans ingérence extérieure.
- 81. Cette solution politique exige que la communauté internationale prête son concours à la lutte contre le terrorisme en Syrie et à l'établissement de la paix et de la stabilité dans ce pays. Les États qui apportent leur appui au terrorisme en Syrie doivent cesser de financer les terroristes et d'assurer leur instruction, mettre fin provocations et aux actes interconfessionnelle, rappeler les mercenaires qu'ils ont recrutés partout dans le monde et renoncer aux comportements agressifs destinés à empêcher la tenue de la Conférence de Genève et le règlement politique de la crise. Le Gouvernement syrien prendra des mesures d'ordre juridique pour que ces États soient tenus de payer des dommages et intérêts en réparation des souffrances causées à la Syrie et au peuple syrien.
- 82. La délégation syrienne a fait part de ses réserves quant aux rapports du Secrétaire général sur la Syrie, qui se fondent sur des inconséquences, et quant aux décisions du Conseil de sécurité, qui manquent d'objectivité. Le Gouvernement syrien œuvrera avec le Représentant spécial conjoint à une solution politique à la crise, et la délégation syrienne s'est, à cette fin, prononcée en faveur de l'approbation du projet de budget correspondant.
- 83. **M. Tommo Monthé** (Cameroun) rappelle que l'appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria fait partie du groupe thématique III. Cette commission, qui a pour mandat de faciliter l'exécution de la décision de la Cour internationale de Justice relative au différend frontalier entre les deux pays, a obtenu des résultats tangibles notamment d'importantes mesures de confiance dont le Secrétaire général rend compte dans son rapport correspondant (A/68/327/Add.3). La délégation

- camerounaise tient à remercier le Secrétaire général de son action ainsi que les États qui ont versé des contributions volontaires au budget de la Commission mixte et apporté d'autres formes de soutien à ses travaux. En raison même des avancées qu'elle a obtenues, la Commission mixte mérite de continuer à être aidée, et son exemple pourrait utilement servir au règlement de différends dans d'autres régions. Il est à espérer que la Cinquième Commission fera en sorte que le financement des travaux de la Commission mixte soit adéquat.
- 84. **M. Dadu** (Nigéria) s'associe aux propos du représentant du Cameroun concernant l'appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria.
- 85. En ce qui concerne le budget ordinaire dans son ensemble, il n'a pas été assez dit au cours du débat que tous les États Membres sont aux prises avec des difficultés financières et qu'il est contradictoire que les délégations exigent des réductions budgétaires alors même que les programmes nationaux sont touchés par les mesures d'austérité. Œuvrer à la paix et à la sécurité tout comme au bien-être des populations des États touchés par la crise : il s'agit là des deux faces d'une même pièce et les changements apportés à l'une des faces se répercutent forcément sur l'autre. Les États Membres devraient dûment justifier les ajustements qu'ils proposent au projet de budget-programme établi par le Secrétaire général et se prononcer après mûre réflexion.

Point 158 de l'ordre du jour : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (A/68/538 et A/68/653)

86. M^{me} Casar Pérez (Contrôleuse), présentant le rapport du Secrétaire général sur le budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/68/538), indique que les prévisions de dépenses se fondent sur le plan de financement standard révisé, compte tenu des enseignements tirés de l'expérience. Le montant demandé aux fins du fonctionnement de la MINUSMA (609,5 millions de dollars) a été calculé en fonction des modalités de déploiement et du rythme d'emploi des ressources qui se dégagent de la première année de la phase de démarrage d'autres missions, et il uniquement compte de ce qui

raisonnablement être obtenu au cours de cette période. Il doit servir notamment à financer le déploiement d'un effectif maximum composé de 9 250 militaires, 206 membres de la Police des Nations Unies, 962 membres d'unités de police constituées, et 987 membres du personnel civil. Une somme de 6,2 millions de dollars doit par ailleurs servir à financer 22 postes de temporaire dont les titulaires assureront des fonctions d'appui au Siège, et 6 autres postes de temporaire au Bureau de l'auditeur résident qui doit être implanté au Mali.

- 87. Pour la période allant du 25 avril au 30 juin 2013, des dépenses ont été engagées à hauteur de 82,0 millions de dollars en vue d'acquérir les biens et le matériel nécessaires, et elles ont été imputées à l'engagement de dépenses autorisé, d'un montant de 83,7 millions de dollars.
- 88. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/68/653), indique que ce dernier recommande l'ouverture d'un crédit de 608 548 200 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période de 12 mois courant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, ceci comprenant le montant de 366 774 500 dollars que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 67/286.
- 89. En ce qui concerne les effectifs civils, le Comité consultatif recommande une réduction du nombre de postes comme suit : 1 poste P-5, 7 postes P-4, 4 postes P-3 et 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national. À l'exception des dépenses opérationnelles liées à la réduction du nombre de postes, le Comité recommande que les ressources demandées soient approuvées, dans la mesure où la Mission est en phase de démarrage. Il recommande de plus l'approbation des ressources demandées au titre du compte d'appui pour les opérations de maintien de la paix pour 2013/14, étant donné que l'Assemblée générale les a approuvées dans sa résolution 67/286.
- 90. Pour ce qui est du plan de financement standard, le Comité consultatif estime que le Secrétaire général devrait procéder à l'analyse des dépenses effectives des missions et en tirer des enseignements qui permettraient d'établir plus rapidement un projet de budget plus exact, qui corresponde davantage aux dépenses effectivement engagées. Le Comité réexaminera la question dans le cadre de la stratégie

globale d'appui aux missions et du rapport sur l'exécution du budget de la Mission.

- 91. **M. Coffi** (Côte d'Ivoire), parlant au nom du Groupe des États africains, dit que ce dernier s'inquiète de ce que les attaques perpétrées au Mali contre des Casques bleus des Nations Unies se sont récemment multipliées : deux Casques bleus sénégalais viennent de périr dans un attentat à la voiture piégée. Présentant ses condoléances aux familles de ces soldats de la paix et ses vœux de prompt rétablissement aux blessés, il indique que cette attaque a eu lieu juste avant les élections, qui font partie du processus rétablissement de la démocratie au Mali, processus auquel contribuent l'ONU, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.
- 92. Le Groupe des États africains aimerait avoir des précisions sur la façon dont le plan de financement standard a été appliqué aux fins du calcul du budget de la MINUSMA. Il souhaite également savoir dans quelle mesure ce plan permet de répondre aux enjeux d'une phase de démarrage. Il importe que les missions de maintien de la paix soient dotées de ressources suffisantes pour qu'elles puissent s'acquitter du mandat qui leur est confié. Les réductions proposées par le Comité consultatif seront minutieusement analysées, afin d'éviter tout ce qui risquerait de compromettre les opérations de la Mission, laquelle se trouve actuellement dans une phase critique. C'est en tenant compte de toutes ces préoccupations que le Groupe se prononce en faveur du projet de budget que le Secrétaire général a présenté pour l'exercice 2013/14.
- 93. **M. Doucouré** (Mali) rappelle que le mandat de la MINUSMA, qui est l'une des plus importantes missions intégrées multidimensionnelles des Nations Unies, englobe la stabilisation de la situation dans les principales agglomérations et le rétablissement de l'autorité de l'État dans tout le pays, l'appui au dialogue national et au processus électoral, la protection des civils et du personnel des Nations Unies, la promotion et la défense des droits de l'homme, le soutien de l'action humanitaire, et l'appui à la sauvegarde du patrimoine culturel et l'action en faveur de la justice nationale et internationale. Depuis sa création en juillet 2013, la Mission a grandement contribué à stabiliser le Mali, et son concours a en particulier assuré la bonne tenue d'élections. Malgré ces succès, la sécurité continue de poser problème. Les attaques terroristes, dont la plus récente a eu lieu le

13-62190 **17/18**

- 14 décembre 2013, montrent combien il importe que la MINUSMA soit dotée de moyens opérationnels adéquats. La délégation malienne rend hommage à la mémoire des disparus et souhaite un prompt rétablissement aux blessés.
- 94. Le rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission offre l'occasion de remédier aux lacunes en matière de logistique et de personnel. Le Comité consultatif recommande l'approbation des ressources demandées au titre des personnels militaire
- 95. et de police et des quatre composantes de la Mission. Il est particulièrement important que des ressources soient disponibles pour les activités liées à la réconciliation nationale, au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion des ex-combattants.
- 96. La délégation malienne tient à rendre hommage aux Casques bleus qui risquent chaque jour leur vie au service de la paix et de la sécurité au Mali comme dans le monde entier.

La séance est levée à 12 h 55.